

Exemples d'outils et de mesures éducatives d'accompagnement



⌚ Attention à être particulièrement attentifs aux informations fournies dans cette fiche ainsi que dans la fiche n°3 – Mesures éducatives d'accompagnement.

Pour rappel, les mesures éducatives doivent permettre de sensibiliser les élèves à une alimentation plus saine et/ou d'améliorer leur connaissance des filières agricoles et agroalimentaires, en lien avec les produits éligibles. Le choix du contenu et de la forme des mesures est laissé à la discrétion des établissements mais **il est toutefois recommandé de choisir parmi les exemples ci-dessous.**



FICHE N°3
Les mesures
éducatives
d'accompagnement

À noter également que seuls les trois types de mesures ci-dessous peuvent être éligibles à un financement dans le cadre du programme (cf. fiche n°3) :

- Intervention dans un établissement d'un prestataire extérieur.
- Matériel pour les ateliers éducatifs.
- Sortie éducative.

⌚ Les mesures éducatives sont une des principales causes de rejet des dossiers de demande d'aide (absence de réalisation, réalisation partielle, mesure inadaptée, justification insuffisante...). Ces mesures doivent être dûment justifiées pour s'assurer que chaque enfant inscrit au programme a bien bénéficié d'au moins une mesure éducative par période de distribution, pour chacun des volets du programme.



⌚ Afin de limiter les risques de rejet de votre dossier, il est fortement conseillé de réaliser une mesure éducative d'accompagnement qui figure parmi les exemples cités ci-dessous. Toute mesure doit être dûment justifiée pour s'assurer que chaque enfant inscrit au programme a bien reçu au moins une mesure éducative par période de distribution, pour chaque volet du programme.

⌚ La réalisation d'au moins une mesure éducative est obligatoire par trimestre scolaire et pour chaque volet du programme (fruit et légumes et/ou lait et produits laitiers). Dans le cas de la réalisation de plusieurs mesures (payantes ou non payantes), seule une mesure payante pourra être financée par le programme.

Exemples de mesures éducatives d'accompagnement

La mise en place d'une mesure éducative d'accompagnement est **obligatoire** pour chaque volet du programme mis en œuvre (fruits et légumes / lait et produits laitiers), à chaque période (trimestre scolaire) de distribution et pour chaque groupe d'élèves éligibles.



Si le nombre d'enfants bénéficiant de la distribution de produits est important, il vaut mieux privilégier des animations éducatives pouvant regrouper un grand nombre d'enfants : conférence, spectacle, intervention d'un producteur en fin de self...



Il est fortement recommandé de mettre en place l'une des mesures éducatives citée dans cette fiche et de justifier correctement sa réalisation.

EXEMPLES D'INTERVENTIONS DANS UN ÉTABLISSEMENT D'UN PRESTATAIRE EXTÉRIEUR POUVANT ÊTRE SUBVENTIONNÉES

- ➔ **Interventions en classe, au moment des repas ou sur le temps périscolaire :** interventions ou conférences, par exemple, ayant une approche :
 - « agricole » : développement des connaissances des élèves sur les modes de production des fruits et légumes et du lait et des produits laitiers, la saisonnalité) ou la durabilité ;
 - « nutritionnelle » : développement des connaissances sur l'alimentation (valeurs nutritives, familles d'aliments) ;
 - « transversale » : sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire...
- ➔ **« Classes du goût » :** réalisation de séances de classes du goût par un intervenant extérieur (réfèrent classes du goût, diététicienne, association).
- ➔ **Ateliers sensoriels** (goût, toucher, odorat...) : introduction à une alimentation saine par les sens en faisant découvrir aux enfants les fruits et légumes avant transformation et/ou le lait et les produits laitiers (lait liquide, fromages...).
- ➔ **Ateliers créatifs autour du thème des fruits et légumes, du lait et des produits laitiers ou transversaux**, en lien avec le patrimoine culinaire, l'agriculture biologique, la production durable et de proximité ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire, **faisant intervenir un animateur extérieur** (par exemple, en cours d'arts plastiques) : pièce de théâtre, exposition de peintures, projets transdisciplinaires (exposés, organisation de conférences, d'actions de sensibilisation...), jeux numériques, expositions dans les écoles avec visite commentée d'agriculteur.
- ➔ **Ateliers culinaires avec un intervenant extérieur de type diététicienne** par exemple : conception et réalisation, avec des produits frais, de recettes équilibrées (**sans ajout de sucre, sel ou matière grasse**) avec une dimension éducative.

Les produits utilisés dans les ateliers culinaires autres que les fruits et légumes et le lait et les produits laitiers ne peuvent faire l'objet d'une demande d'aide.

► EXEMPLES DE MATÉRIELS POUR LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES POUVANT ÊTRE SUBVENTIONNÉES

- ➔ **Interventions en classe organisées par les enseignants** : matériel utilisé pour le développement des connaissances des élèves (supports éducatifs, documents...).
- ➔ **« Classes du goût »** : matériel utilisé pour la réalisation de séances de « classes du goût » par un enseignant ayant reçu une formation « classes du goût ».
- ➔ **Potager** : matériel pour la préparation, la création, le développement et l'entretien d'un potager (dans l'école ou à l'extérieur, comme dans des jardins familiaux par exemple) tels que râteaux, pelles, arrosoirs, semences...
- ➔ **Ateliers sensoriels** (goût, toucher, odorat...) : matériel servant de support à l'introduction à une alimentation saine par les sens en faisant découvrir aux enfants les fruits et légumes et le lait et les produits laitiers tels que fioles odorantes et boîtes à odeur, jeux sur les cinq sens....
- ➔ **Ateliers culinaires** : matériel pour la conception et réalisation, avec des produits frais, de recettes équilibrées (**sans ajout de sucre, sel ou matière grasse**) avec une dimension éducative tels que centrifugeuses ou yaourtières par exemple.
- ➔ **Ateliers créatifs autour du thème des fruits et légumes, du lait et des produits laitiers ou transversaux (par exemple, en cours d'arts plastiques)** : pièce de théâtre (costumes et décors) projets transdisciplinaires (actions de sensibilisation...), jeux en ligne/vidéo, création d'objets autour des produits distribués...
- ➔ **Les sets de table et plaquettes pédagogiques** sur le plateau des enfants lors des repas lors que les distributions ont lieu sur le temps du repas.



L'usage de ce matériel doit être exclusivement réservé au programme.

► EXEMPLES DE SORTIES PÉDAGOGIQUES POUVANT ÊTRE SUBVENTIONNÉES

- ➔ Visites d'exploitations agricoles, de professionnels de la filière (industries agro-alimentaires, fournisseurs, grossistes...), lycées agricoles....
- ➔ Visites de salons agricoles, de marchés.
- ➔ Visites de musées, expositions.



Le transport des enfants est couvert par le forfait prévu pour les sorties éducatives.

EXEMPLES DE MESURES ÉDUCATIVES ÉLIGIBLES MAIS N'ENTRAÎNANT PAS DE FINANCEMENT

Toutes les activités précitées mais n'impliquant pas de prestataire externe ou de matériel payant sont éligibles.

Par exemple :

- ➔ intervention en classe par enseignant à partir de supports pédagogiques fournis gratuitement ;
- ➔ **activités en lien avec la saisonnalité des produits** : suivi d'un verger au cours d'une année scolaire (ramassage des pommes, découverte de la filière...);
- ➔ ateliers créatifs sans matériel spécifique tels que des exposés ou des expositions de peinture ;
- ➔ jeux en ligne.

Outils/supports éducatifs

Pour la réalisation des mesures éducatives d'accompagnement, il est possible de s'appuyer sur des outils/supports éducatifs. Des exemples sont disponibles en ligne.



<https://agriculture.gouv.fr/laccompagnement-pedagogique-du-programme-destination-des-ecoles>

D'autres outils peuvent être utilisés (il est par exemple possible de les réaliser soi-même).

Les outils et supports disponibles en ligne contiennent :

- ➔ des livres de recettes ;
- ➔ des livres d'histoires (les histoires sont un moyen d'introduire une leçon ou une autre activité en lien avec les filières agricoles et une alimentation saine) ;
- ➔ des jeux (coloriages, jeux de cartes, quiz...);
- ➔ de la documentation diverse sur les signes de la qualité et de l'origine, la nutrition, la saisonnalité des produits...



La mesure obligatoire doit être justifiée, qu'elle soit financée ou non par le programme (cf. fiche n°3).



FICHE N°3
Les mesures
éducatives
d'accompagnement

